



Conseil général

Procès-verbal n°3

Séance extraordinaire du jeudi 16 mars 2017 à 20h00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 23 février 2017
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 148'000 francs pour l'assainissement de l'installation de chauffage du collège de Wavre et de l'ancienne maison de commune
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 123'000 francs afin de remplacer le plan de fermeture des bâtiments scolaires et communaux
5. Motions et propositions
6. Interpellations et questions
7. Lettres et pétitions
8. a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
9. Divers

* * * * *

Le président Belul Bajrami (PSLT) s'exprime en ces termes :

« Mesdames, Messieurs, bonsoir !

J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance extraordinaire de ce soir à l'Espace Perrier, comme d'habitude. Je salue tous les membres du Conseil général, le Conseil communal, l'administrateur et le personnel communal, le public et la presse.

Vous avez été régulièrement convoqués à cette séance avec l'ordre du jour. Nous y avons ajouté deux points, à savoir une motion et une question. Y a-t-il une autre demande de modification ? ». Cela n'étant pas le cas, l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

Pour le point 1, j'invite le secrétaire à procéder à l'appel.

1. Appel

Le secrétaire Bruno Gomes (PSLT) procède à l'appel comme suit :

38 présents ; 2 excusés : Emmanuel Rieder (GCD-PLRT) et Remo Siliprandi (PSLT) ; en retard : Christophe Dolder (GCD-PDC). **La majorité est fixée à 20.**

2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 23 février 2017

Le président donne la parole à **Philippe Thorens** (ELT).

« Monsieur le président,

Au point 14 « Divers », je souhaiterais que vous m'expliquiez la deuxième phrase de votre réponse. Merci. ».

Ndlr : « Peut-être que les jeunes qui sont là pourront vous expliquer (?) »

Après discussions, **le président** répond que ce serait l'occasion de donner aux jeunes la possibilité de fournir certaines explications.

La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 février 2017 est adopté à l'unanimité.

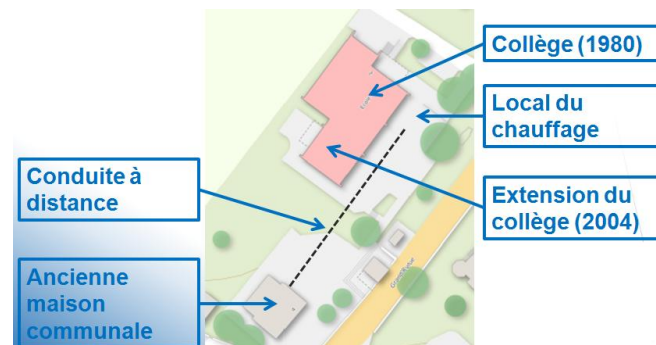
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 148'000 francs pour l'assainissement de l'installation de chauffage du collège de Wavre et de l'ancienne maison de commune

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Martin Eugster**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je me permets de vous expliquer avec 5 slides le projet de l'assainissement que vous avez pu lire dans le rapport. Le premier pour les bâtiments concernés, le deuxième pour la chaudière actuelle, le troisième pour les variantes étudiées, le quatrième pour les réponses orales aux questions (j'en ai reçu 7 et je vais répondre) et le dernier pour une petite conclusion.

Concernant les bâtiments concernés, pour tous ceux qui habitent ailleurs que Wavre, nous avons trois bâtiments qui sont le collège, dont la construction date de 1980, son extension en 2004, sous un autre régime de chauffage et entre les deux, au sous-sol, le local de chauffage. Une conduite à distance relie l'ancienne maison de commune.



La chaudière actuelle, au mazout, date de 1988, et a une puissance de 105 kW. La surface chauffée est d'un peu plus de 1'000 m² et il y a trois sous-stations pour chaque bâtiment.

Quelles sont les variantes que nous avons étudiées ? Le Conseil communal a eu la volonté d'avoir toutes les possibilités pour ne pas exclure une variante.

Il y a le mazout mais pour une collectivité publique, il est exclu d'avoir une énergie non-renouvelable, car cela n'est pas conforme à la législation. Vous trouvez aussi dans le rapport un tableau de synthèse des coûts annuels des différentes variantes.

Une autre variante est celle des pellets de bois et là il y avait deux possibilités, soit le silo extérieur (9 tonnes) avec une capacité de chauffage d'un mois, soit en maçonnerie. On va démonter la citerne actuelle et réutiliser le volume pour la variante C. On a écarté l'option du silo pour des questions d'aspect visuel, où on aurait dû déposer un permis de construire qui aurait peut-être suscité des oppositions. Cette option nécessitait de nombreuses livraisons, ceci dans un milieu scolaire, ce qui n'était pas la volonté du Conseil communal. Pour les pellets en maçonnerie, je l'ai déjà dit, on réutiliserait le local de la citerne actuelle.

Après, on a étudié la variante PAC air/eau où il y avait la problématique du bruit, toujours en environnement scolaire. Je pense que ce n'est pas agréable d'enseigner avec une machine à côté. Le raccordement électrique n'était pas suffisamment fort.

On a ensuite étudié la variante PAC géothermique (PAC = pompe à chaleur). Là de nouveau le raccordement électrique n'est pas suffisant et le génie civil, qui est très coûteux, n'est pas inclus dans les chiffres indiqués.

Nous avons aussi posé la question à l'ingénieur pourquoi pas du gaz, mais c'était vite vu : on n'a pas de gaz à Wavre.

Toute la question du solaire nous a préoccupés longtemps. Tout d'abord la surface en toiture des bâtiments n'est pas suffisante pour produire assez d'énergie l'hiver. La pose des panneaux photovoltaïques coûterait 150'000 francs.

Sur ces bases et après beaucoup de discussions avec l'ingénieur, le Conseil communal a retenu la variante C (énergie renouvelable et reprise du volume) pour un prix raisonnable.

Je me permets maintenant de revenir sur vos questions et y donner les réponses.

1. Q : Aspect sécurité incendie

Le local chaufferie actuel dispose-t-il d'une porte EI30 ? Si non, le remplacement de la porte actuelle est-il prévu dans ces travaux ?

R : Le local de chauffage sera ajusté aux aspects légaux et sécuritaires, passant par le remplacement de la porte actuelle en une porte anti-feu F30 et prévue dans les coûts.

2. Q : Amiante

Existe-t-il un rapport d'amiante concernant les installations techniques à déposer ?

R : Un rapport d'amiante est nécessaire dans le cadre d'une rénovation ou extension du bâtiment. Dans le cas précis, ce dernier n'est pas nécessaire car nous utilisons les locaux existants qui ne sont pas modifiés autrement que par le perçage d'un passage pour l'alimentation de pellets sur un mur en brique.

3. Q : Aspect phonique

La future installation pour l'alimentation en pellets engendrera-t-elle des nuisances sonores ?

R : L'installation n'engendrera pas de nuisances plus importantes que celles de l'installation actuelle. Les seules nuisances sont les livraisons de pellets, raison pour laquelle nous avons opté pour un stockage en maçonnerie, ce qui nous permet de limiter les livraisons à environ 3 remplissages par saison.

Q : Si oui, quelles sont les précautions à entreprendre ?

Le coût de ces précautions est-il intégré dans le budget prévu ?

4. Q : Généralité

La dépose de l'ancien canal de fumée est-elle prévue ?

R : Le projet prévoit le tubage de la cheminée actuelle, comme cela est pratiqué habituellement par les entreprises spécialisées.

Q : Le nouveau canal de fumée passera-t-il dans le même endroit que l'actuel ?

R : Oui

Q : Les obturations feu sont-elles prévues pour les futurs passages ?

R : Nous avons pour objectif de réaliser un projet conforme à la réglementation comme habituellement et nous nous devons d'être exemplaires, ce qui je pense répond à cette question.

5. Q : Rapport coût travaux et mandataire

Une correction par rapport au ratio, il s'agit de 16% des honoraires par rapport au coût des travaux et non pas 20% (mais ça reste à mon sens légèrement haut).

R : C'est un peu long mais j'aimerais quand même justifier le rapport du Conseil communal.

Les différentes phases du projet ne peuvent pas toutes être cumulées de manière globale. Il est également nécessaire d'informer que ces prestations ont été calculées sur la base d'une estimation du temps nécessaire et non pas sur un forfait sur la base d'un coût global du projet.

- Phase d'avant-projet : est réalisée indépendamment de la mise en œuvre. Celle-ci a permis d'identifier différents types d'installations de chauffage et de les confronter entre elles afin de se positionner sur une variante réalisable en termes de développement énergétique, coûts et faisabilité techniques. Cette première phase a été estimée à 7 heures d'ingénieur, 33 heures de technicien, 3 heures de dessinateur.
- Phase projet d'appel d'offres : En cas d'acceptation de la demande de crédit pour le remplacement de la chaudière, le bureau d'ingénieur devra consacrer le temps suivant : 8 heures d'ingénieur, 27 heures de technicien, 8 heures de dessinateur.
- Phase d'exécution : Cette étape est importante pour une réalisation conforme à nos attentes et représente le temps suivant : 16 heures d'ingénieur, 30 heures de technicien, 32 heures de dessinateur.

Vous pouvez également constater que chacune des variantes d'installation de chauffage évoqué dans le rapport à la fin de la page 1, dans le tableau comparatif, les montants de mandat d'ingénieur ne varient pas drastiquement et confirment que ceux-ci ne peuvent pas simplement être comparés en % du coût du projet mais font l'objet d'un temps réel et nécessaire à consacrer au projet.

6. Q : Pourquoi la commune n'a-t-elle pas souhaité travailler avec le bureau Masai alors que ces derniers sont spécialisés dans l'énergie bois ?

R : Nous sommes satisfaits du travail accompli par le bureau Masai, ayant déjà travaillé pour nous pour le chauffage Billeter, mais nous avons souhaité cette fois donner la possibilité à un bureau d'ingénieur établi sur la commune, le bureau Toedtli à la rue de la Gare 13.

7. Q : Si l'alimentation des pellets à la chaudière est automatique, qu'en est-il de l'évacuation des cendres après combustion ?

R : C'est une chaudière automatique à bois qui brûle des pellets qui produisent peu de cendres. 1'000 kilos de pellets ne donnent finalement que 2 kilos de cendres, qui peuvent être éliminées, d'après l'entreprise Svedel, avec les ordures ménagères. L'évacuation est aussi automatique, ce n'est pas un concierge qui doit passer chaque jour avec des seaux.

Voilà, c'était les 7 questions et les 7 réponses.

Conclusions : Le groupe bâtiment de l'EOREN a préavisé favorablement le projet. L'investissement fait partie des prévisions des investissements 2017 (cahier 5 du budget). Le SENE a approuvé le projet et nous toucherons une subvention entre 3 et 6'000 francs.

J'en ai terminé et reste à votre disposition pour répondre à vos questions. ».

Le président remercie Martin Eugster et donne la parole à **Michel Planas** (ELT), pour la commission financière.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de notre séance de préparation et concernant cette demande de crédit, nous avons mis en avant les points suivants :

- nécessité de par l'obligation légale d'assainir l'installation de chauffage
- la variante C retenue nous paraît en adéquation avec le projet
- 84% de l'investissement sera pris en charge par l'EOREN qui a déjà donné un préavis favorable
- le crédit d'engagement demandé fait partie des prévisions d'investissement que nous avons accepté lors de notre séance de février

Pour toutes ces raisons, la commission financière a accepté à l'unanimité des membres présents cette demande de crédit d'engagement de 148'000 francs et remercie le Conseil communal pour la bonne qualité du rapport présenté. ».

Le président remercie Michel Planas et donne la parole à **Manuel Carneiro Costa** (PSLT), pour la commission des travaux publics et des services industriels.

« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

Lors de notre dernière séance du mardi 8 mars, la commission des travaux publics et des services industriels (TPSI) a pris connaissance du rapport du Conseil communal.

Elle a analysé les différentes variantes et les tableaux des comptes pour le changement du chauffage de Wavre.

Ce chauffage a bientôt 30 ans. En plus, nous sommes dans l'obligation de le changer. La commission des TPSI a tenu compte de la participation de l'EOREN à hauteur de 84% et d'un crédit qui est déjà compris dans le plan d'investissement 2017 pour cette réalisation.

A ce sujet, la commission des travaux publics et des services industriels, à l'unanimité des membres présents, a donné un préavis favorable au crédit de 148'000 francs, comme demandé par le Conseil communal. Merci. ».

Le président remercie Manuel Carneiro Costa et donne la parole à **Ted Smith** (GCD-PLRT), pour la commission de l'environnement et du développement durable.

« Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du lundi 13 février, la commission EDD a pris connaissance, oralement et pour la première fois, de l'assainissement du chauffage du collège de Wavre. Pour cette séance, nous n'avons pas reçu de projet du rapport ; par contre, nous avons pu prendre connaissance du rapport, confidentiel, du bureau d'ingénieurs.

Malheureusement, la commission n'a pas pu se réunir après la réception du rapport final sur lequel nous sommes appelés à nous prononcer ce soir. En lieu et place d'une discussion en commission, nous avons échangé des emails et des appels téléphoniques pour nous concerter, et pour faire une liste de questions et recommandations au Conseil communal. Le lundi 13 mars, l'administration a répondu à nos questions qui avaient été envoyées le même jour.

Les questions que nous avons concernaient le financement par l'EOREN, des panneaux solaires, l'efficacité énergétique des bâtiments à chauffer et le transport des pellets.

Nous avons noté que :

- le financement a été confirmé par écrit par l'EOREN
- des panneaux solaires thermiques en complément du chauffage en pellets n'est pas utile ni économe car les bâtiments n'ont pas besoin d'eau chaude sanitaire
- des panneaux solaires photovoltaïques en complément du chauffage en pellets n'est pas utile car l'installation n'utilise pas beaucoup d'électricité (contraire à une pompe à chaleur)
- l'efficacité énergétique des bâtiments à chauffer n'est a priori pas trop mauvaise, donc pas de risque de surdimensionnement ; toutefois, un certificat énergétique cantonal de bâtiment sera établi pour mieux nous rendre compte de la situation

La variante A, soit le remplacement par une installation à mazout, est la moins chère si l'on regarde l'investissement. Elle n'est toutefois pas acceptable pour raison d'exemplarité. La commission est unanime à ce sujet.

Les variantes D et E, basées sur une pompe à chaleur, ont été écartées pour leur coût élevé et leur complexité.

La variante C, une installation de chauffage à pellets avec stockage en maçonnerie, telle que proposée par le Conseil communal, a été retenue par la commission à l'unanimité et nous recommandons au Conseil général d'en faire de même.

Par rapport à la variante C retenue, la commission fait deux recommandations :

1. De réglementer que la source d'approvisionnement en pellets demeure de provenance durable et de proximité tout au long de l'exploitation de l'installation, dans la mesure du possible. Evitons de consommer des pellets importés par camion si nous avons des forêts et des producteurs à proximité.
2. De remplacer les fenêtres dans un délai plus bref que 5 ou 10 ans comme proposé dans le rapport si l'analyse énergétique de bâtiment en démontre le besoin.

Je remercie beaucoup les membres de la commission pour leur disponibilité et leur flexibilité dans l'exécution de leur fonction.

Nous acceptons les explications du conseiller communal Eugster pour le timing serré. Merci. ».

Le président remercie Ted Smith et donne la parole à **Armand Ducraux** (ELT), pour l'ELT.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de leur séance de préparation du 13 courant, les membres de l'Entente de La Tène n'ont pas discuté la légitimité de procéder au remplacement de cette installation tant elle paraît incontestable.

Quant aux différentes variantes présentées et leurs caractéristiques techniques respectives, elles ont suscité plusieurs questions auxquelles le conseiller communal Martin Eugster a pu répondre.

Le débat s'est finalement porté sur les variantes à pellets. Le surcoût engendré par la variante retenue dans le rapport du Conseil communal est jugé raisonnable eu égard aux avantages qu'il apporte. On citera notamment la valorisation d'un local existant pour le stockage des pellets, permettant ainsi de s'affranchir de la mise en place d'un silo extérieur dont la vue pourrait incommoder certains riverains. On notera surtout que le volume de stockage de combustible plus important contribue à limiter le nombre de rotations de camion. En restreignant les livraisons, on favorise la sécurité aux abords de l'école et on influence positivement l'impact environnemental et les coûts qu'impliquent ces transports.

Par conséquent, le rapport et le crédit d'investissement de 148'000 francs ont été acceptés par une large majorité des membres de l'Entente de La Tène. Merci. ».

Le président remercie Armand Ducraux et donne la parole à **Ted Smith** (GCD-PLRT), pour le GCD.

« Mesdames, Messieurs,

Pour le groupe centre-droit, nous avons discuté lors de la séance du 14 passé. 2 ou 3 questions ont été soulevées mais je ne vais pas les traiter puisque nous les avons entendues ce soir ainsi que les réponses. On a juste noté également dans notre groupe qu'on chercherait à s'approvisionner localement, si possible dans le canton.

Nous pouvons donc répondre favorablement à cette demande qui a été acceptée à l'unanimité des membres présents. ».

Le président remercie Ted Smith et donne la parole à **Pierre André Rubeli** (PSLT), pour le PSLT.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Au nom du groupe socialiste, je vous fais part de quelques points à relever.

Une commission est dédiée à se déterminer sur des objets qui ont été étudiés par des spécialistes, bien sûr.

Le fait est que l'on nous détaille que la variante C nous fait penser que seul l'aspect financier nous préoccupe. Le choix a l'air d'être déjà tout fait et la commission EDD de la nouvelle législature n'a pas d'autre choix que d'accepter ou refuser ce crédit.

De plus, nous formulons des réserves quant à la maîtrise des coûts, à savoir la durée d'amortissement, la protection et normes incendie, la protection phonique des élèves, une éventuelle opération de désamiantage, et que nous ne voyions pas clairement dans l'étude avant l'intervention du Conseil communal de ce soir !

Il s'agirait aussi d'inclure le changement des fenêtres et de recalculer dans ce cas, peut-être les besoins en énergie. Je vous remercie. ».

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le président donne la parole à **Anouar Dammene-Debih** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Il y a eu plusieurs questions mais j'aimerais encore deux précisions concernant l'amiante, s'agissant d'une installation technique existante, car il peut y en avoir dans l'isolation des conduites. Je préconise au Conseil communal de s'approcher d'une entreprise spécialisée pour éviter tout risque de cancer.

Ma deuxième question concerne le tubage de l'ancienne conduite. S'agissant d'une ouverture conséquente, il va falloir ouvrir ponctuellement sur la hauteur pour pouvoir passer ces tubes mais il faut encore avoir la possibilité de le faire. Merci. ».

La parole n'étant plus demandée, l'arrêté du Conseil général concernant un crédit d'engagement de 148'000 francs pour l'assainissement de l'installation de chauffage du collège de Wavre et de l'ancienne maison de commune est accepté à l'unanimité.

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Martin Eugster**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Merci beaucoup pour la confiance, merci pour les questions et les recommandations et merci pour ce vote qui nous permettra d'avancer avec une variante écologique. Merci ! ».

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 123'000 francs afin de remplacer le plan de fermeture des bâtiments scolaires et communaux

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Martin Eugster**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je vais continuer dans la référence prévue et compléter le rapport avec quelques slides.

Cette clé-là, c'est vraiment la solution. La clé de la solution, c'est cette clé. Pourquoi ?

C'est une solution électronique de pointe ; c'est une clé compacte, programmable et réversible ; elle a des indications de fonctionnement par LED et signal sonore, c'est important ; une telle clé peut ouvrir ou fermer 30'000 fois un cycle (30'000 cycles) ; ce qui est très important, c'est qu'il n'y a pas d'alimentation électrique aux portes car cela coûte très cher et doit ensuite amener une alimentation dans les cylindres des portes ; cette clé est la solution parce qu'il y a une pile, facile à changer et sans perte de données.

Les atouts pour notre commune :

Nous aurions à nouveau un contrôle des accès.

On peut minimiser les risques induits par la perte de clés (aujourd'hui si une clé est perdue, cela peut avoir des conséquences assez phénoménales ; quand vous avez un plan de fermeture, vous pouvez vous imaginer quels sont les coûts).

Nous avons une gestion simple et souple des exigences d'accès en constante évolution.

L'installation est simple, pas de câblage, je le répète.

On a aussi la possibilité de vérifier les accès. On peut demander à chaque cylindre qui, à quel moment, quelle clé est entrée ou sortie. On peut faire des relevés qui laissent des traces et les données de vérification sont claires.

Conclusions : Le groupe bâtiment de l'EOREN a préavisé le projet favorablement et l'investissement fait partie des prévisions des investissements 2017 (cahier 5 du budget).

Je reste à votre disposition pour répondre à vos questions. ».

Le président remercie Martin Eugster et donne la parole à **Michel Planas** (ELT), pour la commission financière.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Cette demande de crédit d'engagement de 123'000 francs afin de remplacer le plan de fermeture des bâtiments scolaires et communaux a été discutée lors de notre séance de préparation du Conseil général.

Il en ressort les points suivants :

- l'importance de sécuriser les accès aux bâtiments
- 66% de l'investissement sera pris en charge par l'EOREN qui a déjà donné un préavis favorable
- le crédit d'engagement demandé fait partie des prévisions d'investissement que nous avons accepté lors de notre séance de février

Pour toutes ces raisons, la commission financière a accepté à l'unanimité des membres présents cette demande de crédit d'engagement de 123'000 francs et là également, remercie le Conseil communal pour la bonne qualité du rapport présenté. ».

Le président remercie Michel Planas et donne la parole à **Pascal Perret**, pour la commission des travaux publics et des services industriels.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de leurs séances des 7 février et 8 mars 2017, les membres présents de la commission des TPSI ont été informés de manière fort détaillée de la situation aboutissant à la demande de crédit d'engagement dont il est question ici que du descriptif technique relatif à la solution proposée.

Le rapport du Conseil communal étant fort explicite, il ne nous paraît pas utile de trop nous y attarder.

Pour l'essentiel, il faut retenir que la maîtrise des accès est devenue une priorité. Le système retenu a pour avantage qu'il ne nécessite pas de courant électrique dans le cylindre. C'est entre autres aussi pour cette raison que la solution de badges n'a pas été retenue.

Comme informations complémentaires, les membres de la commission ont appris qu'une caution d'un montant pas encore fixé (50 francs ?) était prévue. S'agissant des programmeurs muraux, ils sont réputés être très résistants (blindés), ce qui ne nous met toutefois pas à l'abri de déprédations par des personnes mal intentionnées.

D'un point de vue financier, il est à relever que ce crédit figure dans les prévisions d'investissement. Quant au coût pour la commune, il se montera à un peu moins de 40'000 francs, en tenant compte que celui pour l'EOREN - qui doit encore donner son aval - s'élèvera à près de 85'000 francs.

Au final, la commission émet un préavis positif à l'unanimité de ses membres au sujet de la demande du crédit d'engagement de 123'000 francs. ».

Le président remercie Pascal Perret et donne la parole à **Daniel Jolidon** (GCD-PLRT), pour le GCD.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe de centre-droit a étudié le rapport du Conseil communal concernant la demande d'engagement d'un crédit de 123'000 francs qui permettra de remplacer le plan de fermeture des bâtiments scolaire et communaux.

Pour éviter que les clés perdues servent à mauvais escient, il est urgent de les remplacer ainsi que les cylindres.

Vu les finances de la commune, il semblerait qu'une solution sans clé ne puisse être envisagée. Nous le regrettons, mais relevons que la solution électronique proposée, bien que n'évitant pas la perte de clé, permet d'en contrôler la durée de vie, son utilisation dans le temps ainsi que son blocage en cas de perte ou de vol.

Le groupe de centre-droit émet le vœu pieux que la caution qui sera (ou qui devra) être demandée aux futurs possesseurs des nouvelles clés sera assez élevée pour les responsabiliser.

Le groupe de centre-droit acceptera à sa grande majorité le rapport proposé et le crédit demandé. ».

Le président remercie Daniel Jolidon et donne la parole à **Pascal Vaucher** (ELT), pour l'ELT.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

L'Entente de La Tène a également étudié la demande de crédit de 123'000 francs afin de remplacer le plan de fermeture des bâtiments scolaires et communaux.

Les problèmes énumérés dans le rapport du Conseil communal démontrent que le plan de fermeture actuel est devenu obsolète.

En conséquence, la majorité des membres de l'Entente de La Tène s'est prononcée en faveur de son remplacement et acceptera le crédit demandé. ».

Le président remercie Pascal Vaucher et donne la parole à **Anouar Dammene-Debih** (PSLT), pour le PSLT.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Au vu de la simplicité d'installation et d'utilisation ainsi que la perfection dans la maîtrise du système de fermeture proposé sur le long terme, le parti socialiste de La Tène approuve la demande du Conseil communal pour l'engagement d'un montant de 123'000 francs afin de remplacer le plan de fermeture des bâtiments scolaires et communaux. ».

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

L'arrêté du Conseil général concernant un crédit d'engagement de 123'000 francs pour le remplacement du plan de fermeture des bâtiments scolaires et communaux est accepté par 36 voix et 2 abstentions.

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Martin Eugster**.

« Le Conseil communal va s'exprimer en vous disant merci ! ».

5. Motions et propositions

Motion du groupe de centre droit - Participer au programme « easyvote »

1. Le programme « easyvote »

Constatant que les jeunes âgés entre 18 et 25 ans participaient moins aux votations et aux élections que les citoyens plus âgés, le Parlement des jeunes de Köniz a lancé en 2007 une brochure de vote.

Ce programme a, par la suite, été repris en 2012 par la Fédération suisse des parlements des jeunes (FSPJ), qui l'a rebaptisé « easyvote ». Ceci afin d'informer et de mobiliser les jeunes en vue des votations et des élections fédérales et cantonales. **L'objectif de « easyvote » est celui de fournir aux jeunes, en complément des documents officiels, des informations vulgarisées, neutres et moins longues.**

Le programme « easyvote » s'autofinance à hauteur de 70 pourcent. Le financement restant est issu des contributions de Confédération, Cantons, fondations, associations et dons privés.

2. Fonctionnement du programme « easyvote »

La brochure « easyvote » informe sur les objets en votation au niveau fédéral et cantonal. Les textes sont rédigés selon la devise « Par les jeunes pour les jeunes » sur la base des documents officiels. La rédaction des textes « easyvote » se fait en plusieurs étapes et sur plusieurs semaines en collaboration avec des jeunes bénévoles âgés de 15 à 30 ans issus de différents horizons professionnels et linguistiques. Quatre semaines avant les quatre votations annuelles prévues au niveau fédéral, les brochures « easyvote » sont envoyées par courrier, aux jeunes âgés généralement de 18 à 25 ans. Dans les cantons où le seuil des 4'000 brochures envoyées est atteint, la brochure « easyvote » inclut aussi les informations sur les objets soumis à votation cantonale qui ont lieu à la même date des votations fédérales.

Les communes qui abonnent leurs jeunes à « easyvote » peuvent choisir entre différents types d'abonnements pour l'envoi des brochures. Le plus courant est celui de l'envoi des brochures « easyvote » directement au domicile des jeunes. Pour un abonnement de ce type, les communes payent un prix de CHF 6.90 par jeune et par année (prix d'envoi inclus) pour les 4 scrutins annuels. Deux fois par année, les communes envoient à « easyvote », via une plateforme sécurisée, les adresses du groupe des jeunes à qui ils souhaitent offrir un abonnement à la brochure. Dans ce processus, la protection des données transmises à « easyvote » est garantie.

Par la suite, les jeunes reçoivent directement chez eux la brochure envoyée par « easyvote ».

Bien que destinées en premier lieu aux jeunes citoyens, les explications d'« easyvote » peuvent également être destinées aux électeurs des autres générations.

3. Bilan du programme

Près de dix ans après son lancement, « easyvote » connaît un succès croissant. Pour les votations fédérales du 25 septembre 2015, ce sont environ 86'200 brochures qui ont été diffusées dans tous les cantons suisses, grâce à la collaboration de 350 communes.

Dans le Canton de Vaud déjà 60 communes participent audit programme, dans le Canton de Neuchâtel « easyvote » peut à présent compter sur la participation 6 communes et plusieurs autres sont en discussions avancées sur le sujet. Le seuil des 4'000 brochures a été atteint au mois de janvier 2017, ce qui signifie que dès février 2017 les brochures « easyvote » envoyées incluront les explications pour les votations fédérales, mais également cantonales.

Les premiers résultats de la participation aux élections nationales de 2015 en fonction de l'âge sont encourageants : dans les villes de Lucerne et de Zurich, où « easyvote » est actif depuis plusieurs années avec différentes mesures (brochure, débats dans les écoles – easyvote school, programmes d'information, etc.), le taux de participation des moins de 30 ans a augmenté respectivement de 16,1 pourcent et de 2,8 pourcent.

4. Motivations pour une large diffusion d'« easyvote »

Cette information vulgarisée ne manquerait pas d'être appréciée notamment par les électeurs exerçant pour la première fois leurs droits civiques du fait de leur jeune âge ou de leur récente naturalisation.

En effet, la complexité des objets et la non moins complexe explication offerte par les textes officiels encouragent un grand nombre d'électeurs à jeter leur bulletin de vote au panier. Du fait que la brochure « easyvote » est envoyée à la maison, elle favorise la discussion au sein de la famille et stimule l'ensemble de ses membres à s'intéresser aux votations.

Le programme « easyvote » possède aussi un site internet et un compte YouTube comprenant des outils de mobilisation supplémentaires. Cependant, le site et YouTube ne peuvent pas substituer le rôle de la brochure papier. Selon une étude réalisée en 2014 par l'institut gfs.bern, la brochure « easyvote » est en effet une des principales mesures de mobilisation plébiscitées par les jeunes interrogés.

5. Conclusion

Considérant que le vote des jeunes est primordial pour l'avenir de notre société, il apparaît fondamental que la Commune de La Tène participe au programme « easyvote ». Ainsi, nous prions le Conseil communal de participer à ce programme.

Pour le groupe de centre droit :

Jérôme Amez-Droz, président ad intérim et Ted Smith, chef de groupe

Le président : Vous avez reçu à l'entrée une motion du groupe centre-droit pour la participation au programme « easyvote ». Un développement est-il demandé ?

Le président donne la parole à **Lionel Rieder** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

Je souhaiterais apporter quelques précisions concernant « easyvote » qui est un projet pour la jeunesse.

Lors des dernières élections fédérales et cantonales, le taux de participation des jeunes (entre 18 et 29 ans) de notre canton n'a guère dépassé les 30%. Ces faibles participations démontrent un désintérêt inquiétant de la nouvelle génération pour la vie politique du pays, du canton, de sa commune et donc de son avenir !

Force est de constater que nous, les personnes intéressées par la vie publique, faisons peut-être quelque chose de faux. Le message n'arrive pas au destinataire. Il nous faut trouver des solutions pour tenter de faire sortir la majorité silencieuse de son mutisme.

« Easyvote » est un programme politiquement neutre de la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes. Il propose de faire de la politique par des jeunes, pour des jeunes. Pour chaque votation fédérale et cantonale « easyvote » confectionne une brochure explicative qui explique de manière simple et précise les enjeux des sujets soumis au vote.

De plus, via ses plateformes en ligne, ils fournissent des vidéos d'accompagnement qui donnent toutes les informations nécessaires au spectateur pour maîtriser les tenants et les aboutissants des débats à venir. L'idée de la brochure « easyvote » et des différents autres supports délivrés est de permettre à chaque jeune de pouvoir comprendre la brochure officielle, les débats à la télévision, les articles dans les journaux.

Bref, elle sert de porte d'entrée ; il incombe ensuite à chacun de faire la suite du chemin qui mène à la votation. La brochure n'a donc pas vocation de supprimer les autres canaux d'informations, mais juste de servir de déclencheur.

Actuellement les communes de Neuchâtel, Peseux, Le Locle, Boudry, Milvignes, Hauterive et Saint-Blaise se sont déjà inscrites au programme « easyvote » et d'autres communes comme Val-de-Travers sont sur la même voie.

Le coût total pour la commune dépendra de la solution retenue par notre Conseil communal mais la recommandation du groupe centre-droit est de cibler les 467 jeunes de 18 à 25 ans vivant en permanence sur la commune de La Tène, ainsi que d'opter pour une solution en envoi direct, de la part d'« easyvote », qui correspondrait à un coût total de 3'222.30 francs HT par année, soit environ 1.50 franc par habitant.

Je vous rappelle que le programme « easyvote » a permis d'améliorer la participation des jeunes dans les endroits où il a été introduit, la ville de Lucerne ayant passé de 36.2% en 2011, après la mise en place d'« easyvote », à 52.3% en 2015, soit une augmentation de 16.1%.

Pour terminer, « easyvote » est la première pierre d'un important édifice auquel devra s'ajouter d'autres actions pour stimuler l'intérêt des 18-25 ans.

J'espère ainsi avoir votre soutien, ce qui nous permettra d'envoyer un message fort et direct à nos jeunes. ».

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Maurice Binggeli**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal a débattu lundi au sujet de cette motion.

Tous les acteurs de la vie politique sont conscients du désintérêt croissant de la société civile pour la vie politique. Lorsque 35% des citoyens se rendent aux urnes, on trouve cela satisfaisant.

Essayer d'intéresser les jeunes à participer aux divers scrutins est une action qui permet de garder une démocratie vivante.

Il est de notre devoir de favoriser les initiatives allant dans ce sens. La plateforme et l'action d'« easyvote » vont dans ce sens.

Le Conseil communal est totalement favorable à ce que la commune de La Tène soit partenaire à une action en offrant à nos jeunes citoyens les informations diffusées par cette plateforme.

Il est évident que cela aura un coût mais, selon le public visé, celui-ci se situera entre un prix de repas de fin d'année de commission et celui du repas du Conseil général aux comptes ou au budget.

Le Conseil communal vous recommande de soutenir cette motion du groupe centre-droit. Merci de votre attention. ».

Le président remercie Maurice Binggeli et donne la parole à **Jean-Paul Ros** (PSLT).

« Mesdames, Messieurs,

Faire passer le taux de vote au-delà des 40%, c'est vraiment une question de pays riche, une question de pays démocratique, sachant que beaucoup de gens sur cette Terre aimeraient voter mais ne le peuvent pas en raison du système politique dans lequel ils évoluent.

Sur la forme, beaucoup a changé depuis le simple isoloir. Maintenant, on remplit son obligation de citoyen en faisant son courrier ou devant son ordinateur.

Mais la forme, et c'est là le contenu de cette motion, doit aussi changer.

Je pense que vous avez entendu cette semaine ou la semaine passée que le Conseil fédéral, sous la pression de certains groupes d'intérêts neutres qui promeuvent la démocratie, va changer sa plaquette explicative et notamment donner plus de poids à celles et ceux qui ne partagent pas l'avis tant du Conseil fédéral que de l'assemblée fédérale.

On le sait aussi, Internet nous fait prendre connaissance des objets sur lesquels nous votons autrement que par le passé.

C'est pour cela que le groupe socialiste soutient pleinement et salue la démarche des motionnaires. Je vous remercie. ».

La parole n'étant plus demandée, la motion du groupe de centre droit - Participer au programme « easyvote » est acceptée à l'unanimité.

6. Interpellations et questions

Question du groupe de centre droit - nuisances quartier de la Cité Martini

Les habitants du quartier de la Cité Martini souffrent de plus en plus de nuisances sonores provenant de livraisons à Jumbo à des heures non appropriées (avant 7h). Les nuisances s'étendent d'ailleurs au-delà d'une problématique de bruit.

En effet, depuis 2007, un lampadaire situé sur le trottoir de la rue des Indiennes a été percuté à plusieurs reprises par la faute de camions de livraison de Jumbo qui manœuvraient sur le trottoir. Après plusieurs remplacements, le lampadaire n'a plus jamais été changé par la commune, nous ignorons la raison officielle, mais ce qui laisse transparaitre c'est que nous avons "autorisé" à ces camions de manœuvrer sur le trottoir, et cela à moins de 10 mètres des habitations, sans tenir compte de la sécurité des piétons.

Nous prions le Conseil communal de nous informer de la date à laquelle sont prévus les travaux pour remplacer le lampadaire et quelles mesures seront prises concernant les nuisances sonores.

Pour le groupe de centre droit :

Jérôme Amez-Droz, président ad intérim et Ted Smith, chef de groupe

Le président : Vous avez reçu à l'entrée une question du groupe centre-droit concernant les nuisances du quartier de la Cité-Martini. Un développement n'étant pas souhaité, **le président** donne la parole au Conseil communal, par **Daniel Rotsch**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Comme toutes choses faites ne sont plus à faire, le Conseil communal va apporter une réponse selon le règlement général de commune, via son art. 79.

Comme c'est une problématique sérieuse et récurrente, je vous laisserai juger de la brièveté de la réponse.

La question s'articule autour de deux éléments principaux. Il est question essentiellement dans plusieurs lignes d'un lampadaire qui se situe sur les rue des Indiennes ainsi que la problématique des nuisances sonores en lien avec le secteur d'activité économique Jumbo-Manor.

Concernant la première partie de la question, ce lampadaire sera remplacé sous réserve que le modèle soit encore disponible, car vous le savez certainement toutes et tous, ce sont des lampadaires un peu de forme spéciale.

Par contre, selon l'avancement du plan spécial Jumbo, dont vous avez certainement tous entendu parler, il est probable qu'une refonte de l'éclairage public dans le secteur soit faite sur la rue des Indiennes afin de tenir compte des aménagements en lien avec le 2^e PS Jumbo-Manor, notamment sous l'angle d'un éclairage moins gourmand en énergie. Aussi, articuler un délai précis est difficile car il s'agit de tenir compte de l'évolution dans ce secteur, je viens de le dire. L'absence de ce lampadaire n'a aucune incidence sur la sécurité à proprement parler. Le degré de priorité et/ou d'urgence n'est donc pas forcément avéré. De plus, évoquer un laxisme de la part de l'autorité communale, au seul prétexte qu'un lampadaire n'est pas remplacé, ressort d'une volonté de créer une polémique qui pourrait être qualifiée de « crasse » et qui n'a certainement pas lieu d'être. L'absence de ce lampadaire n'est pas une autorisation de contrevenir à la législation routière que tout usager est appelé à respecter. Un lampadaire, fusse-t-il très imposant, ne sera jamais un élément utile ou dissuasif lors de non-respect de la loi.

Le deuxième propos abordé dans le cadre de cette question, qui d'ordre général, concerne le secteur de la zone commerciale Jumbo-Manor, Hypromat et celui de la Cité-Martini (plus globalement de la zone d'habitation de l'Ouest de la commune) est extrêmement sensible, en raison de la promiscuité des lieux.

Les autorités de l'époque inscrivaient ces activités commerciales dans une perspective de développement économique pour la commune - avec l'arrivée d'un nouveau contributeur moral notamment - et avec une volonté d'offrir une prestation de proximité pour un bassin de population important de la commune (commerces de proximité). Par ailleurs, la déshérence du complexe du « Centre de l'habitat » de l'époque et la cessation des activités du fabricant de cycles ALLEGRO, trouvaient avec l'arrivée du centre commercial Jumbo-Manor, Hypromat, à l'époque, une réponse plus que satisfaisante.

Sans avoir fait un plongeon dans les archives communales de l'époque, on peut en conclure que la procédure de sanction du plan spécial (1^{ère} génération) et du projet de construction avait abouti sans heurts particuliers. Il faut noter que les habitations de la Cité-Martini étaient occupées à l'époque majoritairement par des locataires. Aujourd'hui, la situation a changé dans ce sens que la grande majorité desdites habitations est en propriétés individuelles.

Le système a fonctionné durant un certain nombre d'années. Par rapport aux données de l'époque, on peut très facilement constater une augmentation du trafic individuel motorisé, induit par la bonne marche des affaires des centres commerciaux.

La même constatation est faite concernant le nombre d'accès par les fournisseurs.

Depuis quelques années maintenant, les relations entre la zone d'habitation de la Cité-Martini et la zone d'activités commerciales de Jumbo-Manor, Hypromat, se sont très clairement tendues.

Sur la base de plusieurs rapports des habitants de la Cité-Martini, documents au demeurant très détaillés, dans lesquels certaines constatations de différentes natures sont faites (principalement : circulation, vitesse, bruit, etc.), ceux-ci ont entrepris des démarches auprès des autorités cantonales et communales pour dénoncer une situation devenant insupportable à leurs yeux.

Dans la foulée, la société Maus Frères, propriétaire des enseignes Jumbo et Manor, a entamé une étude d'aménagement de tout le secteur des activités économiques sur la base d'un projet de

construction à dessein d'accroître la surface commerciale de l'enseigne Jumbo. Cet agrandissement aurait pris place sur l'aire de stationnement extérieur devant Jumbo. Les places de stationnement ainsi supprimées auraient trouvé asile dans un parking collectif sous le nouveau complexe. L'ensemble de la zone des activités économiques du secteur, y compris Hypromat et le garage Autotechnique ont été intégrées dans un périmètre commun, à l'intérieur duquel une étude approfondie de l'ensemble des problématiques d'aménagement sont étudiées, ceci par le biais d'un plan spécial dit de 2^e génération.

Lors de la mise en consultation des documents dudit plan spécial de 2^e génération, au sein des services de l'Etat, mais également en séances publiques, le projet n'a pas obtenu un accueil très favorable, même qu'une grande partie des problématiques trouvaient une solution à terme. Dans les grandes lignes, le PS réduisait le trafic sur la rue des Indiennes, réduisait les nuisances induites par les livraisons (plus de camion sur la route, quai de déchargement intérieur, etc.). La complète suppression du trafic des poids lourds sur la rue des Indiennes devait encore trouver une solution mieux adaptée (livraison depuis les Champs-Montants). La question du nombre de places de stationnement faisait l'écueil du service des ponts et chaussées, ceci en lien avec l'absence de desserte de transports publics dans le secteur.

Pour toutes ces raisons (...et d'autres encore), la société Maus Frères a mis ce projet d'agrandissement en veilleuse depuis 2013. Le constat est accablant mais bien réel : la seule manière de trouver une solution aux différents problèmes rencontrés dans ce secteur se trouvera uniquement dans une réflexion d'ensemble, en collaboration avec tous les acteurs du secteur et peut-être avec certains compromis à faire de part et d'autre...

Après plusieurs relances du Conseil communal, le projet s'est enfin remis en route. Les protagonistes se sont rencontrés et ont élaboré des variantes plus qu'intéressantes pour enfin arriver à une solution acceptable pour tous. De plus, certains éléments ont évolué. La desserte en transports publics sera d'actualité d'ici 2018 ou 2019. Les dossiers sont bien avancés. Le trafic sur les Champs-Montants et les giratoires de l'échangeur de Marin se stabilise et les infrastructures semblent bien fonctionner.

Il est aujourd'hui trop tôt pour donner des détails et des délais précis. Toutefois il faut retenir que grâce aux contacts réguliers du Conseil communal avec les acteurs du secteur, les relations sont positives et des solutions semblent se dessiner.

Il faut néanmoins être conscients que d'autres problématiques viendront se greffer à court terme. En effet, même si le départ d'Hypromat peut être accueilli avec soulagement, le vide créé prochainement par le démantèlement de cette installation engendrera de nouvelles nuisances, pour lesquelles il s'agira de trouver rapidement des solutions, certes provisoires, mais qui devront démontrer une efficacité satisfaisante.

Pour terminer, quelques dates-clés dans ce secteur, qui démontrent l'évolution du projet :

- 1999 - première version de PS
- à partir de 2002 - vente des maisons de la Cité-Martini
- 2009 - début de l'étude du 2^e PS Jumbo
- 2013 - interruption de l'étude du PS
- 2015 - plusieurs contacts entre la commune et Jumbo-Manor pour la poursuite du PS
- 2016 - relance de l'étude du PS
- 2017 - démantèlement de l'installation Hypromat et proposition des premières variantes d'accès aux quais de chargement Jumbo depuis les Champs-Montants

Merci de votre attention. ».

➦ Arrivée de Christophe Dolder, **la majorité reste à 20.**

Le président remercie Daniel Rotsch et donne la parole à **Jérôme Amez-Droz** (GCD-PLRT).

« J'aimerais remercier le Conseil communal pour cette réponse très complète et très précise. »

Le président remercie Jérôme Amez-Droz et donne la parole à **Christophe Dolder** (GCD-PDC).

« Petite information, c'est involontaire, mais je m'étais excusé parce que j'étais à une séance de préparation PLR-PDC au Grand Conseil. La séance a été très courte et en revenant, je me suis dit que j'allais venir ici. ».

7. Lettres et pétitions

Aucune.

8. a) Communications du Conseil communal

Le président donne la parole à **Yannick Butin**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de la précédente séance du Conseil général, lors de l'étude de la planification financière et des tâches, Monsieur Ros avait posé une question, qui n'avait pas trouvé de réponse parce que je n'avais pas trouvé l'information, s'agissant d'un poste 96 qui augmentait et il voulait comprendre pourquoi.

J'avais promis que je répondrais lors de la prochaine séance et je tiens ma promesse.

Il s'agit d'une erreur de calcul qui sera corrigée dans la prochaine planification financière et des tâches de la fin de l'année. Merci en tout cas de cette annonce d'erreur. Nous allons en tenir compte. ».

b) Communications du bureau du Conseil général

Néant.

9. Divers

Le président donne la parole à **Laurent Suter** (GCD-PDC).

« Vous savez que sur la commune, on a le site de Montmirail qui a été un pensionnat de jeunes filles pendant plus de 200 ans. Il était difficile, il y a plus de 200 ans, de faire des journées de portes ouvertes.

Je vous recommande donc cette excellente petite brochure que Martin a mise à la sortie. Je vous rappelle que c'est ce samedi qu'on peut aller visiter ce site, surtout l'après-midi, et il y a même des courses qui sont organisées. Je pense que c'est bien d'y aller, parce que cela fait partie de notre patrimoine qui a été fermé assez longtemps et qui est maintenant ouvert. On sait que la communauté Don Camillo elle-même est très ouverte. Je vous remercie. ».

La parole n'est plus demandée.

Le président : Arrivant au terme de cette séance, je tiens à mon tour à remercier les membres du Conseil général pour leur engagement, je remercie aussi le Conseil communal pour la conduite exécutive de la commune, tout le personnel communal pour le travail effectué, la presse et le public présent.

Il est 21h09 et je lève la séance. Merci et bonne soirée. ».

La rédactrice du procès-verbal

J. Nussbaum

Au nom du Conseil général :

Le président,

Le secrétaire,

B. Bajrami

B. Gomes